



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 3 - JANVIER 2013

SOMMAIRE

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Cabinet

Arrêté N °2013002-0001 - Arrêté préfectoral portant publication de la liste définitive des candidats aux élections à la Chambre d'Agriculture du 31 janvier 2013	1
--	---

Direction de la Règlementation et des Libertés Publiques

Arrêté N °2013004-0001 - portant autorisation d'acquisition, de détention et de conservations d'armes destinées à la police municipale par la commune de Banyuls sur Mer	7
--	---

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Groupements fonctionnels GSO

Arrêté N °2013003-0002 - Arrêté préfectoral portant liste d aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention	9
Arrêté N °2013003-0003 - Arrêté préfectoral portant liste d aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité sauvetage - déblaiement	11

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET

Section Elections

Perpignan, le 02 janvier 2013

Dossier suivi par :
Audrey SARTRE
ALBASI

Oliver TERRIS

☎ : 04.68.51.56.17/18

☎ : 04.69.12.29.18

Mél :

pref-elections@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL n° 2013 002 - 0001
publiant la liste définitive des candidats aux élections à la chambre
d'agriculture du 31 janvier 2013

Le PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code rural et de la pêche maritime,

VU le code électoral,

VU le décret 2012-838 du 29 juin 2012, relatif aux élections aux chambres d'agriculture,

VU l'arrêté ministériel du 12 mars 2012 convoquant les électeurs pour l'élection des membres des
chambres d'agriculture,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des PYRENEES-ORIENTALES,

ARRETE

Article 1^{er} – La liste des candidats aux élections à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dont les noms figurent en annexe au présent arrêté sera publiée ce jour par voie d'affichage à la Préfecture des Pyrénées-Orientales et à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales.

Article 2 – La campagne électorale débutera dès la publication du présent arrêté et prendra fin à la veille de la clôture du scrutin soit le 30 janvier 2013 à minuit.

Article 3 – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Madame la Directrice de la Chambre d'Agriculture sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général



Pierre REGNAULT de la MOTHE

Adresse Postale : 24, quai Sadi-Carnot - 66551 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : = Standard : 04.68.51.66.66

Renseignements : = INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
= contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 2013

LISTE DES CANDIDATS

COLLÈGE D'ÉLECTEURS INDIVIDUELS

Collège des chefs d'exploitation et assimilés 1

★ **Confédération Paysanne**

- 1) Judith CARMONA (CRA)
- 2) Muriel AVILLACH
- 3) Christian GRALET (CRA)
- 4) Béatrice BRETON (CRA)
- 5) Pierre-Paul GIOCANTI
- 6) Vincent MISTRATTA
- 7) Montserrat CIVIL (CRA)
- 8) Patrick LLENAS
- 9) Michel GOUGEON
- 10) Véronique DAJON
- 11) Alexis LENOIR
- 12) Gilles BRAUN
- 13) France CRISPEELS
- 14) Jean-Marc BATAILLON
- 15) Gilles ANJORAN
- 16) Pascal ESPEUTE
- 17) Claire BEAUDOIN
- 18) Bernard JOUAN
- 19) Nicole PASCAL
- 20) Jean-Luc PREAUX
- 21) Franz NETTESHEIM
- 22) Gisèle ARNAUD
- 23) Yves REGNE

★ **« Changer c'est vital » Coordination rurale des Pyrénées-Orientales (CR66)**

- 1) Jean-Michel PARCE
- 2) Nathalie OLIVERAS
- 3) Philippe MAYDAT (CRA)
- 4) Dominique LLOANSI (Mme) (CRA)
- 5) Jean-Christophe JOSE (CRA)
- 6) Paul ROGER
- 7) Murielle DE LESTRADE (CRA)
- 8) Yves MASSOT
- 9) Jean-Noël PILLIEZ
- 10) Alisson EPAILLY
- 11) Jean-Philippe SAGUY
- 12) Gilles DOUTRES
- 13) Véronique POULVET
- 14) Pierre VIGO
- 15) Bertrand BALLOT-LECOEUR
- 16) Amédine MAS
- 17) Baptiste BOSCH
- 18) Jean-Pierre RICARD
- 19) Sylvette SERRE
- 20) Gabriel DESPUES
- 21) Jean-François BOCASSIN
- 22) Paul MILHE-POUTINGON
- 23) Pierre ESCUDIE

★ Liste d'unité professionnelle FDSEA-JA

- 1) Michel GUALLAR
- 2) Fabienne BONET
- 3) Sébastien BARBOTEU
- 4) Yves ARIS (CRA)
- 5) Antoine BAURES (CRA)
- 6) Lynda PETITJEAN
- 7) Gérard MAJORAL
- 8) Guy JAUBERT
- 9) Corinne PARASSOLS (CRA)
- 10) André SAHONET
- 11) Denis PIGOUCHE (CRA)
- 12) Françoise BATAILLE
- 13) Pierre-Jean SAVOLDELLI (CRA)
- 14) Jean-Louis BERTA
- 15) Emmanuelle LAFFON
- 16) Denis BASSERIE
- 17) Jean-Marc CARRERE
- 18) Audrey POMES
- 19) Albert GEERTS
- 20) Christian RIBES
- 21) Aurélie PASCAL (CRA)
- 22) Cédric SABATE
- 23) Paul AVILLACH

Collège des propriétaires et usufruitiers 2

★ Liste d'unité professionnelle FDSEA-JA

- 1) Rose de MONTELLA
- 2) Jean-Louis MALAFOSSE
- 3) Marie-Pascale JONQUERES
- 4) Louis DURAND

Collège des salariés de la production agricole 3 A

★ CGT

1. Gérard LACOMBE
2. Sophie CANOT
3. Didier LEBRETON
4. André GAYRAUD
5. Gérard CALMON
6. Muriel THOMAS

★ FO

1. Alain SCHURDEVIN
2. Laurent ESCODO
3. Nathalie ALBERT
4. Christophe PLANELLA
5. Isabel Maria VALENZUELA
6. Albino José DA SILVA FERRADA

✧ CFE-CGC

1. Jean-Michel DELMAS
2. Véronique RUIZ
3. Jean-Noël CALMON
4. Emmanuel MARTIN
5. Ghislaine CALMON
6. Christian RUIZ

Collège des salariés des groupements professionnels agricoles 3B

✧ CGT

1. Pierre VILERT
2. Véronique MAMOU
3. Serge SIFFRE
4. Christine BATTLE
5. Patrick CASES
6. Christiane PINON

✧ FGA-CFDT

1. Jean-Claude PAIRET
2. Sophie CROUZIERES-LAMUR
3. Paul BOBO
4. Josiane CAGNA-TRIADU
5. Michel BORIES
6. Sigrid HABIB FITOUSSI

✧ FO

1. Marie-Christine CHOUIDEN
2. Régine POMIERS
3. Joël CARBONNE
4. Hervé BOURBON
5. Martine FAVIER
6. Joseph MARIN

✧ CFE-CGC

1. Georges AGUILAR
2. Brigitte BAILS
3. Pierre SERENA
4. Daniel GONZALEZ
5. Thérèse VIGOUROUX
6. Joël FILHOL

✧ UNSA Agriculture Agroalimentaire

- 1) Philippe FAMBOUENA
- 2) Nathalie CHANARD
- 3) Hugues CAZEBLANQUE
- 4) Valérie JONNARD
- 5) Christian GANDON
- 6) Éloïse BRUNET

Collège des anciens exploitants et assimilés 4

▲ Confédération paysanne

- 1) Catherine DAVID
- 2) Vincent MIGNON
- 3) Fernand LLENAS
- 4) Michelle TUBLET

▲ « Une retraite digne pour les travailleurs de la terre » MO.D.E.F. (Mouvement de défense des exploitations familiales)

- 1) Joseph JOURDA
- 2) René DEDIES
- 3) Josette BARBASTROU
- 4) Louis LLURBA

▲ « Changer c'est vital » Coordination rurale des Pyrénées-Orientales (CR66)

- 1) Armand GINTRAND
- 2) Marcel MARTY
- 3) Henriette MAYDAT
- 4) Jean-Louis BLIN

▲ Liste d'unité professionnelle FDSEA-JA

- 1) Claude JORDA
- 2) Marcel DORANDEU
- 3) Jocelyne ROGE
- 4) François LLENSE

Collège des coopératives agricoles de production agricole 5a

▲ Liste d'unité professionnelle FDSEA-JA

- 1) Thierry PAYROU
- 2) Guy FERRER

Collège des autres coopératives et SICA 5b

▲ Liste d'unité professionnelle FDSEA-JA

- 1) Jean-Pierre BAILS
- 2) Thierry FEUERSTEIN
- 3) Éliane BECEIRO
- 4) Brice CASSAGNES
- 5) Dominique MOLINS (M.)
- 6) Valérie BALMIGERE

Collège des caisses de crédit agricole 5c

▲ Liste d'unité professionnelle FDSEA-JA

- 1) Michel BENASSIS
- 2) Jean-Luc PUJOL
- 3) Ghislaine BASCOU
- 4) Jean PALLURE

Collège des caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de MSA 5d

▲ Liste d'unité professionnelle FDSEA-JA

- 1) Christian POMES
- 2) Céline VILA
- 3) Gérard GIMENEZ
- 4) Jean-Michel HYLARI

Collège des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles 5e

▲ Liste d'unité professionnelle FDSEA-JA

- 1) David MONTAGNE
- 2) Paul Henri VILACECA
- 3) Maryse BONZOMS
- 4) Fabien JACQUET

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Direction de la réglementation
et des libertés publiques
Bureau des usagers de la route
et de l'administration générale
Section administration générale

Perpignan, le 04 JANVIER 2013

☎ : 04.68.51.66.43
☎ : 04.86.06.02.78
Courriel : martine.joly@pyrenees-orientales.gouv.fr

Arrêté n° 2013

portant autorisation d'acquisition,
de détention et de conservation d'armes
destinées à la police municipale par la
commune de BANYULS SUR MER

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la légion d'Honneur,

Vu le code de sécurité intérieure et notamment ses articles L.511-5, L.512-1, L.512-4 et L.512-5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, R.2212-1, R.2212-11 et R.2212-12 ;

Vu le décret n° 2000-276 du 24 mars 2000 modifié fixant les modalités d'application de l'article L.412-51 du code des communes et relatif à l'armement des agents de police municipale, notamment ses articles 8 à 12;

Vu le décret n° 2003-735 du 1^{er} août 2003 portant code de déontologie des agents de police municipale, et notamment son article 8 ;

Vu la demande du Maire de Banyuls sur Mer du 27 août 2012 complétée le 14 novembre 2012 sollicitant l'autorisation d'acquisition, de détention et de conservation d'armes destinées à la police municipale ;

Vu l'avis du Colonel, Commandant le groupement de gendarmerie des Pyrénées Orientales du 17 décembre 2012;

Vu la convention communale de coordination conclue le 18 novembre 2011 par le Préfet des Pyrénées Orientales et le Maire de Banyuls sur Mer, conformément aux dispositions de l'article L.512-4 du code de la sécurité intérieure ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

1/2

Adresse Postale : Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ☎ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>
☎ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE

Article 1^{er}. - La commune de BANYULS SUR MER est autorisée à acquérir, à détenir et à conserver les armes suivantes :

- 5 matraques de type «bâton de défense »
- 5 générateurs d'aérosol incapacitant ou lacrymogène

en vue de leur remise aux agents de police municipale préalablement agréés et autorisés au port d'arme dans l'exercice de leurs fonctions prévues à l'article 3 du décret du 24 mars 2000 susvisé.

Article 2.- Sauf lorsqu'elles sont portées en service par les agents de police municipale ou transportées pour les séances de formation, les armes et les munitions faisant l'objet de la présente autorisation doivent être déposées, munitions à part, dans le coffre fort ou l'armoire forte scellé au mur ou au sol de la pièce sécurisée du poste de police municipale.

Article 3.- La commune de Banyuls sur Mer est autorisée à acquérir, détenir et conserver les armes, éléments d'armes et munitions mentionnés à l'article 1^{er} tient un registre d'inventaire de ces matériels permettant leur identification et établit un état journalier des sorties et réintégrations des armes et des munitions, ainsi que l'identité de l'agent de police municipale auquel l'arme et les munitions ont été remises lors de la prise de service. Le registre d'inventaire satisfait aux prescriptions de l'article 11 du décret du 24 mars 2000 susvisé.

Article 4.- La présente autorisation d'acquisition, de détention et de conservation d'armes est délivrée pour **une durée de cinq ans**. La présente autorisation peut être abrogée à tout moment pour des motifs d'ordre public ou de sécurité des personnes ou en cas de résiliation de la convention de coordination du 18 novembre 2011 susvisée. Le vol ou la perte de toute arme ou munitions fait l'objet sans délai par la commune d'une déclaration aux services de la police ou de la gendarmerie nationales territorialement compétents.

Article 5.- M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, M. le Sous-Préfet de Céret, M. le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales et M. le Maire de Banyuls sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet,
pour le préfet et par délégation
le secrétaire général
Pierre Regnault de la Mothe



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le

Cabinet du Préfet
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
portant liste d'aptitude des personnels aptes
à exercer dans le domaine de la prévention

Le Préfet des Pyrénées-Orientales

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention modifié ;
- SUR** proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention est la suivante :

NIVEAU	NOM Prénom	Grade	Statut	Date ⁽¹⁾	Abrégé	Affectation
<u>DIRECTION :</u>						
PRV 2	SALLES-MAZOU Jean-Pierre	Col	SPP	2011	11120	DDISIS
PRV 3	GRISOT Thierry	Lcl	SPP	2012	11143	DDISIS
PRV 2	LANDRIEU Christophe	Lcl	SPP	2012	11147	Chef de grpt
<u>PRÉVENTIONNISTES DU SERVICE PRÉVENTION :</u>						
PRV 3	SEAU Philippe	Cdt	SPP	2012	11134	S. Prévention
PRV 2	BRARD Alain	Cne	SPP	2010	11121	S. Prévention
PRV 2	PARIS Aurélien	Cne	SPP	2011	11169	S. Prévention
PRV 2	BAQUÉ Michel	Ltn	SPP	2011	11148	S. Prévention
PRV 2	CADÈNE Pascal	Ltn	SPP	2011	11131	S. Prévention
PRV 2	COSTÉ Jacques	Ltn	SPP	2012	11173	S. Prévention

PRV 3	COSTE Christian	Lcl	SPV	2011		S. Prévention
PRV 2	PETER Didier	Ltn	SPV	2012		S. Prévention
PRÉVENTIONNISTES DES GROUPEMENTS TERRITORIAUX :						
PRV 2	FRÉDÉRICH Thierry	Cdt	SPP	2010	11142	G. Centre
PRV 2	HULLO Fabien	Cne	SPP	2011	11159	G. Nord
PRV 2	CADÈNE Alain	Cne	SPV	2012	11179	G. Sud
PRV 2	MARTIN Marie-Aude	Ltn	SPP	2011	11111	G. Sud
PRV 2	PLA Thierry	Ltn	SPP	2010	11176	G. Ouest
PRÉVENTIONNISTES DES CIS :						
PRV 2	BRUNET Guillaume	Cne	SPP	2012	11182	St Cyprien
PRV 2	MORELLI Christophe	Cne	SPP	2012	10203	Argelès
PRV 2	MOURETTE Laurent	Cne	SPP	2012	11157	Canet
PRV 2	PAGÈS Denis	Cne	SPP	2011	10256	Salanque
PRV 2	SOBECKI Céline	Cne	SPP	2011	11193	Perpignan Sud
PRV 2	BELLENGER Frédéric	Ltn	SPP	2012	11174	Perpignan Sud
PRV 2	CYPRIEN Olivier	Ltn	SPP	2012	11118	Perpignan Nord
PRÉVENTIONNISTES DU SERVICE PRÉVISION :						
PRV 2	TABA Pascal	Cdt	SPP	2010	11154	S. Prévision
PRV 2	GARCIA Antoine	Expert	SPV	2011		S. Prévision
AUTRES FONCTIONS :						
PRV 2	BROU Nicolas	Cdt	SPP	2012	11100	S. Opérations
PRV 2	COMMES Jean-Claude	Cdt	SPP	2011	11141	G. Sud
PRV 2	DI-BARTOLOMÉO Olivier	Cdt	SPP	2011	11189	Perpignan Nord
PRV 2	HURAUULT Dominique	Cdt	SPP	2012	11152	G. Ouest

⁽¹⁾ DATE : année de la dernière FMA ou formation PRV

S. service / G. groupement

Article 2 : L'arrêté n° 2012173.0007 du 21 juin 2012 portant liste d'aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention est abrogé.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : M. le Directeur de Cabinet, M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

 René BIDAZ



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le

Cabinet du Préfet
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes
à intervenir dans le domaine de la spécialité
sauvetage – déblaiement

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;
VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;
SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La composition de l'équipe spécialisée Sauvetage et Déblaiement (SDE) est la suivante :

NIVEAU	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	ABRÉGÉ	CIS D'ORIGINE
SDE3	Conseiller Technique Départemental (CTD)	HUGUET Philippe	Ltn	11190	Groupement Centre
SDE3	CTD adjoint officier référent	MOURETTE Laurent	Cne	11157	Canet
SDE3	CTD adjoint	CASTELLE Franck	Ltn	16534	Argelès
SDE3	Chef de section	GARRABÉ Xavier	Ltn	16546	Font-Romeu
SDE3	Chef de section	LORENTE Ange	Cne	16520	SDIS
SDE2	Chef d'unité	AMOUROUX Patrice	Adj	16522	Canet
SDE2	Chef d'unité	AUTIÉ Marc	Sch	13518	Canet
SDE2	Chef d'unité	BÉDRIGNANS Nicolas	Adj	16547	Font-Romeu
SDE2	Chef d'unité	BUFORN Éric	Adc	16523	Millas
SDE2	Chef d'unité	MAURISARD Michel	Adc	10223	Agly
SDE2	Chef d'unité	PAGÈS Olivier	Sch	16535	Elne
SDE2	Chef d'unité	VILAPLANA Éric	Adj	16501	Rivesaltes
SDE1	Équipier	ALBAFOUILLE Vivien	Sch	13500	Agly
SDE1	Équipier	BALDARE Patrice	Sap	14552	Argelès/Elne
SDE1	Équipier	BEURAIN Jacques	Sch	16539	Argelès

SDE1	Équipier	BENMEHEL Ludovic	Sgt	16773	Canet
SDE1	Équipier	BERDAGUER Michel	Sap	17035	Saint-Cyprien
SDE1	Équipier	BES Frédéric	Adj	16561	Perpignan Nord/Aspres
SDE1	Équipier	BIRHY Grégory	Cpl	17030	Le Barcarès
SDE1	Équipier	BOSCH Nicolas	Sch	13173	St Laurent de Cerdans
SDE1	Équipier	BUCHACA Christian	Sch	16532	Canet
SDE1	Équipier	CABANE Frédéric	Sch	16503	Rivesaltes
SDE1	Équipier	CAILLOT André	Cch	16557	Font-Romeu
SDE1	Équipier	COURTOIS Stéphanie	Sap	17034	Bages
SDE1	Équipier	CUBIAS Audrey	Cpl	14621	Canet/Vinça
SDE1	Équipier	DALMAU J-Philippe	Sch	16621	Canet
SDE1	Équipier	DA SILVA Bruno	Cpl	16757	Argelès
SDE1	Équipier	DELSOL J-Marc	Adj	16524	Perpignan Nord
SDE1	Équipier	DE MARCOS J-Pierre	Adj	11195	Prades
SDE1	Équipier	DUCHESNE Laëtitia	Sgt	17032	Le Barcarès
SDE1	Équipier	FERRER Maxime	Cpl	14542	Elne/Canet
SDE1	Équipier	FITA Daniel	Adj	16252	Perpignan Nord
SDE1	Équipier	FOURNIER Christophe	Adj	16510	Salses
SDE1	Équipier	FOURTET Serge	Sch	16515	Salanque
SDE1	Équipier	FREU Richard	Cpl	17037	Canet/Salanque
SDE1	Équipier	GINESTA J-Michel	Cpl	14530	Saint-Cyprien/Le Soler
SDE1	Équipier	IGOUNET Christophe	Sgt	16504	Rivesaltes
SDE1	Équipier	JACQUET Olivier	Sch	13508	Perpignan Nord
SDE1	Équipier	KLEIN Rudy	Cpl	17038	Perpignan Sud
SDE1	Équipier	LANDRI Joël	Sgt	17039	Canet
SDE1	Équipier	LENNE Alexandre	Sap	17033	Le Barcarès
SDE1	Équipier	LEFEVRE Laurence	Cpl	16556	Mont-Louis
SDE1	Équipier	LEFFLOT Kévin	Sap	17040	Elne
SDE1	Équipier	LEROUGE J-Laurent	Cpl	16530	Perpignan Sud
SDE1	Équipier	LETRENEUF Ronan	Sap	17041	Argelès
SDE1	Équipier	MADERN Serge	Adc	16537	Argelès
SDE1	Équipier	MAILLOT Christian	Adc	16554	Mont-Louis
SDE1	Équipier	MASNOU Jérôme	Cch	16507	Rivesaltes
SDE1	Équipier	MÉNIGON Christophe	Adc	11175	Groupeement Nord
SDE1	Équipier	MEYER Denis	Adc	16508	Le Barcarès
SDE1	Équipier	REVERTE Daniel	Cpl	17031	Le Barcarès
SDE1	Équipier	RIBO Christophe	Sch	14568	Vinça
SDE1	Équipier	ROIG Fabien	Cch	16543	Le Barcarès
SDE1	Équipier	SIMONET Frédéric	Sch	16506	Rivesaltes
SDE1	Équipier	TARRIDAS J-Bernard	Sch	16541	Saint-Cyprien
SDE1	Équipier	TORTERAT Romain	Cpl	16538	Argelès

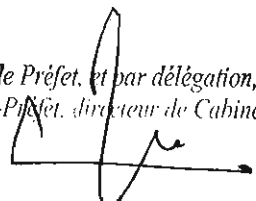
Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2011024.002 du 24 janvier 2011.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-I du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : M. le Directeur de Cabinet, M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,
le Sous-Préfet, directeur de Cabinet,



Emmanuel NOLLEARD